

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 28 novembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit novembre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil Municipal Pierre Bouquet, sous la présidence de Nathalie LALLIER, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice	29
Présents	21
Pouvoirs	8
Votants	29

Présents :

Nathalie LALLIER, Fabrice WARGNIER, Fouad IDHAMMOU, Alain COQUERAY, Catherine REYT, Pascal BRULFERT, Virginie PAPIN-FILIPE, Michèle PRIEUR, Sylvain HAMARD, Jacques DI MARCO, Paola CORREIA, Guillaume REJMENT, Alexandre MIRANDA, Adrien LEPORINI, Léa BELLARD, Ugo CAPOCCI, Nathanaël VETTRAINO, Claire MAURANGES, Gino CAPOCCI, Pascal PICARD, Peggy PERROCHON

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Caroline DELAVEAU-PIERACCI a donné pouvoir à Fabrice WARGNIER, Françoise DODDI-POUYET a donné pouvoir à Nathalie LALLIER, Martine TEILLOUT a donné pouvoir à Pascal BRULFERT, Hélène COLELLA a donné pouvoir à Michèle PRIEUR, Sandrine PISANI-VETTRAINO a donné pouvoir à Nathanaël VETTRAINO, Carole OUVARD a donné pouvoir à Fouad IDHAMMOU, Stéphanie JANKIEWICZ a donné pouvoir à Peggy PERROCHON, Philippe BABY a donné pouvoir à Pascal PICARD

Secrétaire de séance : Virginie PAPIN-FILIPE

DELIBERATION N° DEL_2022_052

OBJET: MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame Léa BELLARD, Conseillère Municipale déléguée au Dialogue social et à la Communication interne, expose,

Afin d'adapter le tableau des effectifs aux recrutements et à la nécessité de tenir compte des avancements et de promotions internes, il convient de créer :

- 1 poste de Rédacteur territorial (suite à promotion interne au service Communication) ;
- 1 poste de Rédacteur principal de 1ère classe (suite à avancement de grade au service EEE) ;

- 1 poste de Rédacteur principal de 2ème classe (suite à avancement de grade à la direction de l'éducation) ;
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe (suite à avancement de grade au service JSL) ;
- 3 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe (suite à avancement de grade au service CTM – Entretien – Écoles).

et de supprimer :

- 1 poste de Rédacteur (suite à avancement de grade à la direction de l'éducation) ;
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe (suite à promotion interne au service Communication) ;
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe (suite à avancement de grade au service JSL) ;
- 3 postes d'adjoint technique (suite à avancement de grade au service CTM – Entretien – Écoles).

Par ailleurs, afin d'adapter le tableau des effectifs aux changements de situation des agents de la collectivité ainsi qu'aux départs en retraite, il convient de créer :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe (suite à recrutement d'un agent à la direction des affaires culturelles).

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Madame Léa BELLARD,

VU le Code Général de la fonction publique,

VU le tableau des effectifs,

VU l'avis du Comité Technique en date du 15 novembre 2022,

VU l'avis de la commission des Finances, Ressources Humaines et Administration Générale en date du 22 novembre 2022,

CONSIDÉRANT la nécessité de tenir compte des recrutements et des changements de situation des agents de la collectivité,

Après avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE DE CRÉER :

- 1 poste de Rédacteur territorial ;
- 1 poste de Rédacteur principal de 1ère classe ;
- 1 poste de Rédacteur principal de 2ème classe ;
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe ;
- 3 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe ;
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe.

DÉCIDE DE SUPPRIMER :

- 1 poste de Rédacteur ;
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe ;
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe ;
- 3 postes d'adjoint technique.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget.

Envoyé en préfecture le 29/11/2022
Reçu en préfecture le 29/11/2022
Publié le 
ID : 091-219104791-20221128-DEL_2022_052-DE

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste,
Pour extrait conforme,